

# E 3973

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 19 septembre 2008

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 septembre 2008

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Action commune** du Conseil modifiant l'action commune 2008/736/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie, EUMM Georgia.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le xx septembre 2008**

**xxxx/08**

**LIMITE**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: ACTION COMMUNE DU CONSEIL modifiant l'action commune  
2008/736/PESC concernant la mission d'observation de l'Union  
européenne en Géorgie, EUMM Georgia

---

**ACTION COMMUNE DU CONSEIL**

**du**

**modifiant l'action commune 2008/736/PESC**

**concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie, EUMM Georgia**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 14,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 15 septembre 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/736/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)<sup>1</sup> avec un montant de référence financière de 31 000 000 EUR.
- (2) Le montant de référence financière pour EUMM Georgia devrait être augmenté afin de tenir compte des besoins opérationnels additionnels de la Mission,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE ACTION COMMUNE:

---

<sup>1</sup> JO L 248 du 17.9.2008, p. 26

*Article premier*

L'article 14 paragraphe 1 de l'action commune 2008/736/PESC est remplacé par le texte suivant:

"1. Le montant de référence financière destiné à couvrir les dépenses liées à la mission est de XXX EUR."

*Article 2*

La présente action commune prend effet à la date de son adoption.

*Article 3*

La présente action commune est publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---